

# LE SPÉCIALISTE DE LA PROFESSION COMPTABLE ET LIBÉRALE

Résultat d'une fusion entre deux entités - Cador Dorac et Azur Conception - le Groupe ACD accompagne les experts-comptables dans leur transition numérique à travers un produit complet, puissant, résolument ouvert et totalement collaboratif. Comment s'adapter aux mutations à venir et à l'arrivée de la facture électronique ? Rencontre.



Eric Choteau-Laurent

## Informations Entreprise : Qu'est-ce qu'induit l'arrivée de la facture électronique ?

**Eric Choteau-Laurent (Président ACD) :** La facture électronique débutera officiellement en juillet 2024, puis se généralisera dès janvier 2026.

Aujourd'hui, beaucoup de cabinets ont d'ores et déjà entamé leur transition vers une digitalisation, avec une volonté clairement affichée d'automatiser le plus possible leur production comptable. De ce postulat, la profession perçoit la facture électronique comme une étape supplémentaire, venant s'implémenter dans quelque chose de plus global. La tenue comptable existe depuis toujours, et dans très peu de temps, elle s'effacera au profit d'une base totalement digitalisée.

Différents formats seront proposés, au profit d'une lecture technique quasiment 100% automatisée : la facture dite « structurée », émise en respectant différentes normes d'Echange de Données Informatisé, reconnues par l'administration fiscale - la facture « non structurée », envoyée sous un format électronique non modifiable, le plus répandu étant le format PDF - et la facture mixte, qui permet d'associer un format non structuré à des données utiles et exploitables aisément, au sein d'un même fichier structuré. Cette norme a ainsi provoqué l'avènement du format Factur-X, qui associe dans une même enveloppe un format non structuré PDF/A-3 qui garantit l'archivage à long terme, ainsi qu'un fichier structuré des données, permettant d'automatiser le traitement.

**I.E : Ces nouvelles normes conditionnent-elles ainsi l'émission en bonne et due forme d'une facture électronique ?**

**Eric Choteau-Laurent :** Tout à fait ! Pour remplir les critères de la facture électronique, il faudra soit l'émettre : sous la forme d'un message structuré selon une norme sécurisée - sous la forme non structurée ou mixte, en l'associant à une signature électronique, d'un niveau de sécurité suffisant - ou par la mise en place de contrôles procurant une piste d'audit fiable entre la facture et la livraison du bien ou de la prestation de services.

Comme vous l'aurez compris, il ne suffit donc pas de scanner une facture papier pour qu'elle devienne numérique. De plus, la simple transmission digitale n'en fait pas une facture électronique valide. Dans ce contexte, notre rôle est d'accompagner nos clients afin de faciliter cette transition, de leur permettre d'anticiper cette nouvelle étape, et ainsi en faire une source d'efficience.

**I.E : Pouvez-vous nous présenter l'offre ACD ?**

**Eric Choteau-Laurent :** ACD accompagne les évolutions de la profession comptable à travers une suite logicielle modulaire. Notre solution Expert-Comptable est articulée autour de la GRC et de la GED cœur de notre ERP. Elles deviennent l'axe centrale de la production comptable et fiscale couplée à un dossier de révision performant et à la Gestion interne, pour



**Accompagner durablement**  
nos clients avec les **outils ACD**

les besoins propres du cabinet. Les maîtres mots de nos solutions sont : productivité, optimisation des process, souplesse d'utilisation et richesse fonctionnelle.

Les outils de gestion et de production ACD sont liés à notre solution collaborative ; un espace de partage sécurisé et multiplateforme qui permet de fluidifier et unifier les échanges, notamment numériques, comme la Factur-X entre le cabinet et ses clients, grâce à des modules web. Le tout est disponible en marque blanche, 100 % personnalisable et une application est téléchargeable sur App Store et Google Play.

Nous proposons également à nos clients la possibilité d'optimiser leurs outils grâce à des solutions périphériques d'éditeurs tiers, afin de permettre de travailler avec des outils complets et performants répondant au mieux aux besoins de chaque client ! Aujourd'hui, plus d'une trentaine de partenaires conseils, technologiques et institutionnels enrichissent notre écosystème.

Il existe tout un ensemble de mécanismes comptables, qui vont bien plus loin que la simple facture, que la simple saisie. En France, la comptabilité est très liée à la fiscalité. Nos outils permettent le traitement depuis la facture des opérations d'inventaires telles, que les charges périodiques ou autres charges constatées d'avance. Ceux-ci ne sont que des exemples parmi tant d'autres.

Nos 40 ans d'expérience conditionnent ici une offre au diapason de ces enjeux, à travers des fonctionnalités extrêmement poussées. Collecte, ouverture : notre solution va bien au-delà de la simple acquisition, dont justement, les produits de révision. En somme, notre logiciel est capable d'automatiser entièrement les traitements des factures. Bon à savoir : contrairement à d'autres solutions, notre particularité réside dans le fait de pouvoir traiter tout type de dossier, quelle que soit sa taille, quelle que soit la demande et les spécificités.

#### I.E : De cette manière, votre proposition s'avère-t-elle totalement adaptée aux prochaines échéances ?

**Éric Choteau-Laurent :** Nous sommes déjà prêts pour la facture électronique. Notre logiciel de facturation prend d'ores et déjà en compte ce nouveau pa-

radigme. Ainsi, nous espérons que d'ici juin prochain, nous puissions mettre en place une saine collaboration avec les plateformes publiques ou privées chargées du déploiement de la facture électronique.

Mais au-delà du positionnement ACD, j'aimerais exprimer mon avis sur l'écosystème tout entier en éclaircissant certains points : Non, la facture électronique ne nécessite pas une réorganisation technique drastique ! Oui, son déploiement se fera très simplement, notamment à travers des logiciels comme les nôtres. Chaque client émettant une facture souhaite simplement savoir si la transmission a bien été faite, le reste appartient aux techniciens.

La complexité de la facture électronique réside plutôt dans la réorganisation profonde qu'elle induit mécaniquement pour les cabinets et les entreprises. Cette automatisation globale amènera à coup sûr la création de nouveaux pôles de supervision. Il y aura également un nouveau flux de données, qu'il ne faudra plus traiter de manière cyclique, mais à travers une approche plus régulière, plus fine.

Si la facture est un événement technique, elle est un chamboulement majeur d'un point de vue organisation-

**Placez la collaboration au cœur de la réussite du cabinet grâce à des modules web sur-mesure !**

**La solution i-SUITE EXPERT est un espace sécurisé et multiplateforme qui permet de fluidifier et unifier vos échanges avec vos clients.**



nel et humain : il convient donc d'agir en conséquence rapidement et il n'est pas nécessaire d'attendre les mises à jour techniques pour commencer !

